

SÉNAT DE BELGIQUE

BELGISCHE SENAAT

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1928

VERGADERING VAN 14 FEBRUARI 1928

Budget du Ministère de l'Intérieur
et de l'Hygiène pour l'exercice 1928.

Begrooting van het Ministerie van Bin-
nenlandsche Zaken en Volksgezondheid
voor het dienstjaar 1928.

(Voir les n^{os} 5-VI, 41 et 55
du Sénat.)

(Zie de n^{rs} 5-VI, 41 en 55
van den Senaat.)

Amendements présentés par le Gouvernement (2^e SÉRIE).

MINISTÈRE DES FINANCES.

Bruxelles, le 14 février 1928.

Direction générale du budget.

N° 3546B.

ANNEXE : 1.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous transmettre une note relative à deux nouveaux amende-
ments que M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène propose d'apporter
au projet de budget de son Département pour l'exercice 1928.

Ils se traduisent par une augmentation de 25,000 francs.

Ensuite de ces amendements, ledit projet de budget s'élèvera :

Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr. 50,139,971
Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de 2,453,000

Ensemble . . . fr. 52,592,971

Agréé, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute consi-
dération.

Le Ministre des Finances,
B^{on} M. HOUTART.

Monsieur le Président du Sénat,
Palais de la Nation, Bruxelles.

AMENDEMENTS

PREMIÈRE SECTION.

Dépenses ordinaires.

CHAPITRE X.

ADMINISTRATION DE L'HYGIÈNE.

ART. 33, litt. b. — Travaux effectués
et relatifs aux différents services ressor-

EERSTE SECTIE.

Gewone uitgaven.

HOOFDSTUK X.

BEHEER VAN VOLKSGEZONDHEID.

ART. 33, litt. b. — Werken betref-
fende de verschillende diensten uit-

tissant à l'administration de l'hygiène (ij compris une somme de 25,000 francs en charge temporaire) . . fr. 125,000	gaande van het beheer der Volksge- zondheid (met inbegrip van eenè som van 25,000 frank als tijdelijke last). Fr. 125,000
--	--

Augmentation de 25,000 francs, en charge temporaire, en vue de permettre la liquidation de l'indemnité consentie aux membres de la Commission technique chargée de l'examen de l'avant-projet de démergement des communes de la rive gauche de la Meuse, en amont de Liège.

DEUXIÈME SECTION.

Dépenses exceptionnelles.

CHAPITRE XIII.

SERVICES DIVERS.

ART. 51. — Liquidation du Gouvernement provisoire d'Eupen-Malmédy : traitements, indemnités, frais de bureau, frais de route et de séjour des adjoints au commissaire de l'arrondissement de Verviers, de leurs employés et des agents chargés de la liquidation. Locaux de service. *Traitements d'activité et de disponibilité des bourgmestres fonctionnaires* fr. 153,000

Simple changement de libellé.

Dans un but de précision, les mots « *Traitement de disponibilité d'un bourgmestre* » ont été remplacés par les mots « *Traitements d'activité et de disponibilité de bourgmestres fonctionnaires* ».

TWEEDE SECTIE.

Uitzonderlijke uitgaven.

HOOFDSTUK XIII.

VERSCHILLENDE DIENSTEN.

ART. 51. — Liquidatie van het Voorlooping Gouvernement Eupen-Malmedy: wedden, vergoedingen, bureelkosten, reis- en verblijfkosten der adjuncten van den arrondissementskommissaris van Verviers, van hunne beambten en van de bedienden met de liquidatie belast. Dienstlokalen. *Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid van burgmeesters-ambtenaars.* fr. 153,000